



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 janvier 2026, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Dugas, maire :

Sont présents :

Monsieur Sylvain Dugas, Maire
Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siège 6

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim
Monsieur Antoine Marcil, Directeur général

Formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Dugas.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures 00, monsieur Sylvain Dugas, Maire, déclare le quorum et l'ouverture de la séance extraordinaire, les membres du conseil étant tous présents et renonce à l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire ;

EN CONSÉQUENCE,

QUE la séance extraordinaire du 22 janvier 2026 est déclarée régulièrement constituée par le maire qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 19 h 00.

2026-01-567 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres ;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination du comité ressources humaines
4. Bail de location de terrain Hydro-Québec
5. Contrat de gré à gré Entreprise Carl Brassard
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026.

2026-01-568 NOMINATION DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil municipal, après délibération, décide de constituer un **Comité des ressources humaines**.

Sont nommés membres du Comité :

- Sylvain Dugas

- Réjean Tremblay

- Lison Bouchard substitue

- Direction générale

Monsieur Sylvain Dugas est désigné, président du Comité.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-01-569 BAIL DE LOCATION DE TERRAIN HYDRO-QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- **D'approuver** le bail de location de terrain tel que présenté au Conseil municipal, portant sur :
 - **Localisation du terrain : Lot 4 724 106**
 - **Superficie : 80 000 pieds carrés**
 - **Usage prévu : Entreposage**
 - **Durée du bail : 5 janvier 2026 au 4 mai 2026**
 - **Montant du loyer : 1 000 \$ par mois**
- **D'autoriser** Monsieur le Maire Sylvain Dugas et la directrice générale par intérim Madame France Brassard dûments autorisés à cet effet, à **signer ledit bail**, conformément à sa description et aux conditions arrêtées et lecture faite à tous les membres du conseil ;
- **D'autoriser** l'accomplissement de toutes formalités administratives, juridiques et financières nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

2026-01-570 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ENTREPRISE CARL BRASSARD

CONSÉDÉRANT QUE les assureurs nous ont informés que plusieurs boîtes électriques dans nos bâtiments sont désuettes et non conformes ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission des Entreprises Carl Brassard selon l'évaluation des demandes de l'assureur à été présentée au coût de 12 747.94 \$ taxes en sus pour les 7 panneaux électriques ;

CONSIDÉRANT QUE ces frais seront inclus à la mise aux normes des bâtiments municipaux admissibles à présentation de la TECQ 2024-2028 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise les travaux tel que décrit sur la soumission Entreprise Carl Brassard numéro 2110, Changement de 7 panneaux à la demande des assureurs.

QUE la greffière-trésorière adjointe est autorisé à faire lexcécuter les travaux pour et au nom de la Municipalité et par le fait même elle est autorisée à faire le paiement après l'exécution des travaux pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 05, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 07.

2026-01-571 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Sièges 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare la séance terminée à 19 h 07.

Signature

Je, Sylvain Dugas, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 1

Sylvain Dugas, maire

France Brassard, Greffière trésorière par Intérim